



## Communiqué de la CGT FAPT Auvergne

### France Télécom et les parafoudres radioactifs

### Publication du rapport de la CRIIRAD

**Parafoudres radioactifs**, utilisés pour la protection de l'ensemble du réseau de France Télécom que ce soit dans les répartiteurs comme dans les boîtes en ligne.

#### 1978 – 2008 : lenteurs et inefficacité

- **En 1978**, suite à l'interdiction d'utiliser des parafoudres radioactifs, France Télécom aurait dû mettre en place une filière d'élimination et de stockage par l'ANDRA (Agence Nationale pour la Gestion des Déchets Radioactifs). *Aucunes mesures réellement concrètes n'ont été prises. La première récupération de parafoudres par l'ANDRA ne se fera qu'en 2009. La majorité de ce qui a été supprimé du réseau avant cette date, pour des raisons d'évolution du matériel ou de maintenance du réseau, est parti à la poubelle.*
- **En 1999**, la direction publie une note sur « l'identification et l'élimination des anciens parafoudres radioactifs ». Hélas inefficace.
- **En 2001**, malgré une autre note dont l'objet était « d'identifier le risque sanitaire et de définir le mode d'élimination », rien ne se passe sur le terrain.
- **En 2002**, France Télécom commande à l'entreprise Hémisphères un travail d'identification des radionucléides utilisés ainsi qu'une estimation du nombre de parafoudres encore en place sur les répartiteurs et les boîtes en ligne. Le rapport fait état de 31 modèles de parafoudres radioactifs contenant du radium 26 (Ra 226), du tritium (H3), du thorium 232 (Th232) ou du prométhéum 147 (Pm147), et en estime leur nombre en France entre 700 000 et 1 million (+ ou - 50%).
- **En 2003**, un premier rapport est fait par la Direction Régionale de France Télécom à Lyon sur les risques sanitaires liés aux parafoudres contenant du Ra226. Sa conclusion n'est pas alarmante mais souligne cependant certains risques et suggère une suite, mais la plupart des préconisations de ce rapport ne seront pas mise en œuvre.

#### L'intervention de la CGT

- Si la CGT FAPT du Cantal n'avait pas donné l'alarme au début de l'année 2008, on en restait là. Sur le département de l'Allier, un salarié découvre sur un site de France Télécom trois cartons contenant au total 12 000 parafoudres au radium 226. Avec l'aide d'Henri Pézerat, la CGT FAPT du Cantal et le CHSCT de l'UIA interviennent à plusieurs reprises dans les médias ce qui conduit France Télécom à réagir.
- Début de l'année 2009, une « procédure » est distribuée en urgence aux agents de la région. Elle ne contient ni information ni formation sur les risques. Et pour cause : elle affirme l'innocuité des parafoudres à l'unité.
- Pour ne pas en rester là, et sur recommandation de la CRIIRAD, la CGT FAPT du Cantal fait l'acquisition d'un compteur Geiger (Radex 1503) et sillonne certaines artères du réseau. Les contrôles révèlent la présence des parafoudres recensés dans le rapport Hémisphères mais aussi de modèles inconnus qui inquiètent du fait de leur niveau de rayonnement : jusqu'à plus de 60 fois le bruit de fond.
- Ne pouvant se contenter du discours de l'entreprise qui qualifie le risque de négligeable, la CGT FAPT Auvergne décide de financer la réalisation par la CRIIRAD d'une première étude.

## **Le rapport de la CRIIRAD**

**Le laboratoire de la CRIIRAD nous a remis son rapport fin février 2010. Les conclusions font état de risques loin d'être négligeables**, compte tenu de la manipulation sans protection, de la mise à la bouche (témoignage des agents), du stockage dans les véhicules de certains modèles qui émettent, à un niveau relativement élevé, des radiations. De plus, il met en évidence le risque de contamination qui existe du fait de la faible résistance mécanique des parafoudres (enveloppes en verre qui se fendent ou qui cassent) un risque de contamination est possible.

### **Des questions sur les risques encourus par les agents**

Notre syndicat s'interroge sur les conséquences que cela peut avoir sur la santé des agents. Depuis 2001, France Télécom avait l'obligation d'évaluer les risques liés aux parafoudres. Nous venons d'apprendre que l'IRSN a entamé ce travail en novembre 2009, sans que les CHSCT ne participent à l'élaboration du cahier des charges (notamment sur les conditions de manipulation en situation de travail).

Nos interrogations portent également sur l'évaluation par FT du nombre de parafoudres. Un recensement systématique, conduit en Haute-Loire, sur le périmètre de 14 bâtiments de classe 4 (soit un petit central rural) montre un taux de plus de 30% de boîtes de ligne contenant des parafoudres radioactifs.

**Il est aujourd'hui avéré que France Télécom a sous estimé le risque et n'a pas mis en œuvre les actions de prévention et de protection de l'environnement qui s'imposaient. L'invisibilité du danger associée à l'absence d'information, voire à une information niant les risques, conduit aujourd'hui sur l'ensemble du territoire français, les agents de France Télécom, comme les sous traitants, à ne prendre aucune précaution pour leur santé et à continuer de jeter à la poubelle des parafoudres radioactifs.**

La CGT FAPT régionale demande que lors du CNHSCT du 30 et 31 mars quand l'IRSN va présenter ses conclusions soient présents des élus du CHSCT de l'UI Auvergne et que soit acceptée la présence d'un scientifique de la CRIIRAD.

Nous demandons que les mesures de préventions qui s'imposent soient prises rapidement et que tous les agents qui ont manipulé ces équipements bénéficient d'une attestation d'exposition aux rayonnements ionisants comme l'exige la réglementation.

La CGT FAPT Auvergne

Contact :

[cgtptt.cantal@wanadoo.fr](mailto:cgtptt.cantal@wanadoo.fr)

04 71 48 37 78

[www.criirad.org](http://www.criirad.org)

Rapport et communiqué CRIIRAD sur les parafoudres radioactifs